



NOTE DE PRESENTATION DU HAUT CONSEIL DES TOGOLAIS DE L'EXTÉRIEUR- HCTE

Depuis 2005, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, le Gouvernement togolais n'a cessé de tendre la main aux fils et filles du pays qui pour une raison ou une autre se sont retrouvés à l'extérieur. Comment capitaliser la puissance et le potentiel que représentent tous ces bras valides éparpillés dans le monde ? Tel est le défi que le Gouvernement togolais s'emploie à relever.

Le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Togolais de l'Extérieur (MAEIMATE) pour sa part, en tant que département chargé de la mise en œuvre de la feuille de route du Gouvernement pour les Togolais de l'extérieur, s'est résolument engagé à créer les conditions d'une implication plus inclusive de la diaspora togolaise dans le processus du développement du pays.

Cet engagement implique la nécessité d'assurer une meilleure organisation de cette diaspora en renforçant la communication avec elle et en initiant la mise en place des structures et outils aptes à mobiliser et à réintégrer les Togolais vivant à l'étranger.

Le Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur (HCTE) est un projet phare de la feuille de route du gouvernement qui vise à créer un cadre permettant de mieux régir les relations entre le Togo et sa diaspora. Il s'agit de mettre en place une plateforme qui rassemble tous les togolais, individu ou regroupement, afin de leur permettre de mieux s'organiser pour défendre leurs intérêts. Le HCTE est également une plateforme permanente d'échanges et d'initiatives en vue de créer une synergie d'action entre les Togolais de l'extérieur, leur Gouvernement et leurs concitoyens vivant au pays.

Afin de vous permettre de mieux cerner les contours de ce projet, la présente note expose successivement le contexte et la justification du HCTE, ses missions, ses principaux organes et son fonctionnement.

I- Contexte et justification du HCTE

Conscient de la nécessité de fédérer les différentes communautés des Togolais éparpillés dans le monde afin de capitaliser leur potentialité, le Gouvernement togolais, depuis 2005, a enclenché une politique de rapprochement en direction des Togolais de l'extérieur afin de les mobiliser pour apporter leur contribution à la construction nationale. Pour matérialiser cette nouvelle dynamique, le Gouvernement togolais a pris des mesures qui ont permis la mise en place des institutions et mécanismes de gestion des questions relatives à la diaspora. On peut ainsi noter la création de la Direction des Togolais de l'Extérieur (DTE), l'institutionnalisation du cadre d'exécution du Programme diaspora, la suppression des visas pour les membres de la diaspora togolaise détenteurs d'une double nationalité, etc.

En 2014, des tournées de sensibilisation de la diaspora togolaise organisées en Europe, en Amérique et en Afrique ont permis d'adopter des recommandations au rang desquelles se trouve la création du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur (HCTE). Le HCTE, à l'instar des regroupements des diasporas d'autres pays de la sous-région, sera une instance fédérative, inclusive et représentative de tous les togolais et de toutes les associations des Togolais vivant à l'extérieur.

Cette structure regroupera l'ensemble des Togolaises et Togolais résidant hors du territoire national. Il sera, entre autres, l'interface entre la diaspora togolaise et le Gouvernement sur toutes les questions d'intérêts communs. Le HCTE sera également chargé de suivre et de coordonner les actions de développement de la diaspora togolaise. Il sera un organe consultatif de statut associatif, non partisan, non discriminatoire, à but non lucratif et ne sera affilié à aucune obédience confessionnelle, philosophique ou politique.

II- Les missions du HCTE

La vision du HCTE est de se constituer en une véritable instance fédérative, inclusive et représentative de toutes les associations des Togolais vivant à l'extérieur. De cette vision découle les principales missions suivantes :

- rassembler tous les Togolaises et Togolais de l'extérieur sans distinction aucune ;
- assurer la pleine participation des Togolaises et Togolais de l'extérieur au développement économique, social et culturel du Togo ;
- faciliter leur intégration dans la vie nationale ;
- participer à la promotion du rayonnement du Togo dans le monde ;
- faire mieux connaître et respecter les conventions, lois et règlements des pays d'accueil ;
- susciter des actions sociales susceptibles d'améliorer les conditions de vie des Togolais et des Togolaises de l'extérieur ;
- apporter toute assistance aux structures associatives togolaises dans la mesure des moyens disponibles ;
- promouvoir des activités culturelles et sportives au sein des communautés togolaises à l'extérieur ;
- servir d'interface entre le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Togolais de l'Extérieur et les associations et autres regroupements.

III – Organisation et fonctionnement du HCTE

Les principaux organes du HCTE sont : l'Assemblée Générale, les Groupes de Travail Permanents et le Guichet diaspora.

1. L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale du HCTE étudie toutes les questions inscrites à son ordre du jour et portant sur les grandes orientations du HCTE, formule les propositions et fournit au Gouvernement togolais des avis et recommandations. Elle est composée des délégués élus pour trois (03) ans dans chaque pays par leur communauté respective en

fonction de l'importance numérique des ressortissants togolais dans le pays concerné. Lors des travaux au sein de l'AG, les délégués se regroupent en trois (03) commissions notamment :

- la commission des affaires économiques et financières ;
- la commission de la protection des personnes et des biens ;
- la commission des affaires générales.

2. Les groupes de travail permanents

Les groupes de travail permanents sont mis en place et animés par les délégués pays. Ils sont chargés de l'étude des principales questions touchant les Togolais et les Togolaises de l'extérieur du pays d'accueil. Les trois groupes de travail à constituer au niveau de chaque pays sont :

- le groupe de travail chargé de l'étude des affaires économiques et financières ;
- le groupe de travail chargé de la protection des personnes et des biens ;
- le groupe de travail chargé des affaires générales.

3. Le Guichet diaspora

Le Guichet diaspora est l'organe technique d'appui du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur. Il est doté d'un bureau de quatre membres placé sous l'autorité du Ministre en charge des Togolais de l'extérieur.

Il élabore des mesures et des stratégies en vue d'inciter et d'encourager les togolais résidant à l'étranger à participer au développement économique et culturel du Togo et promouvoir son rayonnement dans le monde.

Il est chargé, en outre, d'inciter l'épargne des Togolais de l'extérieur au fin d'investissement au Togo, de favoriser l'émergence de groupes d'investisseurs au sein de la communauté togolaise de l'étranger, de mobiliser des investisseurs et autres partenaires internationaux, d'assurer la rephotographie des documents et la conservation des archives.

Conscient du fait que le succès de ce projet dépend en premier lieu du choix et de la qualité des délégués qui doivent composer le HCTE, le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Togolais de l'Extérieur accorde une importance particulière à l'élection des délégués. Toutes les dispositions seront prises pour que ses élections qui vont s'effectuer en ligne (par internet) se déroulent dans les meilleures conditions possibles et que les élus soit les plus représentatives de leur zone de résidence.

Sur le plan règlementaire, un projet d'arrêté fixant le nombre, la répartition par Pays, ainsi que les conditions et mode d'élection des délégués au HCTE, a été élaboré. Il prévoit que le HCTE sera composé de soixante-dix-sept (77) délégués répartis en fonction de la concentration des togolais résidant dans leur zone. Cette répartition se présente comme suit:

- Zone Afrique : 45
- Zone Amériques : 6
- Zone Asie et Océanie : 7
- Zone Europe : 19

Sur le plan logistique une plateforme de candidature au poste de délégué pays du HCTE est créer sur le site web de la diaspora togolaise. Cette plateforme a été conçue de façon claire et simple afin de permettre à tous les candidats de par le monde, de suivre le processus jusqu'à la validation de leur candidature.

S'agissant de la procédure de vote, tous les togolais majeurs pouvant justifier de leur résidence à l'étranger ont le droit de vote. Pour voter, il faut d'abord s'inscrire également sur la plateforme du HCTE et faire valider son statut de votant. La validation du statut de votant permet d'avoir accès au dispositif de vote en ligne et de voter en toute liberté.

Une note explicative du processus électoral a été élaborée à cet effet.

Au terme du processus de vote, sur la base des travaux d'un jury indépendant qui sera mis en place, le Ministre en charge des Togolais de l'extérieur statue et publie par arrêté la liste définitive des délégués du HCTE.

Au regard de la vision et du but poursuivis par la création d'une structure comme le HCTE, il est important que tous les fils et filles du Togo s'y engagent. Comme le disait le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, dans son discours inaugural du Plan National de Développement le 04 mars 2019 « ***Nous avons tous une note à jouer dans la partition qui célèbre les mérites de notre pays. Si l'une d'entre elles vient à manquer, la mélodie s'en ressentira forcément.*** »

Les nations que nous voyons émergées aujourd'hui dans le monde sont celles qui ont su à un moment donné de leur existence fédérer les efforts de leurs citoyens sur l'immense chantier de leur développement. Il est temps que le Togo emboite le pas à ces nations en rassemblant ces fils et filles autour d'une seule et unique vision, celle du développement de la patrie.